



Déclaration CFE CGC

Consultation sur le projet de fusion de la filiale Orange Caraïbe SA dans Orange SA, en application de la décision du Tribunal judiciaire du 5 janvier 2023

Vos représentants

Déclaration CFE CGC

La CFE-CGC s'affirme une nouvelle fois !

Nous sommes, depuis le début du processus lié à la fusion de l'entité Orange Caraïbe S.A. dans le groupe Orange S.A., dans une posture de dialogue, dans une seule et unique vision, celle de la défense des intérêts des salariés.

Dans le cadre de cette fusion/absorption, nous œuvrons et participons aux discussions et négociations avec l'entreprise dans toutes les instances.

Notre seul objectif est de défendre les acquis des salariés d'Orange Caraïbes SA, et de veiller à ce qu'ils les conservent lors de la fusion.

Nous avons donc demandé que le projet présenté par l'entreprise, fasse l'objet d'une expertise par un cabinet dument habilité et spécialisé pour effectuer cette mission, afin d'appréhender tous les risques et conséquences que ce projet pourrait engendrer sur les salariés et toutes les répercussions associées à une fusion.

Dans le cadre de l'instruction du dossier, le cabinet a demandé, entre autres documents, le fichier DSN (Déclaration Sociale Nominative), fichier dans lequel figurent de nombreuses données personnelles (NOM, prénom, adresse, N° SS, etc.).

En réponse à la pétition, signée par de très nombreux salariés opposés à cette transmission, les élus de la délégation CFE-CGC au CSE DOAG, lors de la séance du mois de mars 2023, ont demandé officiellement qu'aucun de ses membres et élus ne soient destinataire des documents réclamés par le cabinet d'expertise contrairement au rendu du jugement.

Nous avons pris bonne note du souhait de très nombreux salariés que leurs données personnelles ne soient pas divulguées sauf cas de nécessité : pour preuve la CFE-CGC nationale a organisé une conférence le 10 mai à destination de tous ses adhérents sur la protection des données dans le cadre du RGPD.

Nous restons toujours mobilisés et en action pour défendre les intérêts des salariés.

Consultation sur le projet de fusion de la filiale Orange Caraïbe SA dans Orange SA, en application de la décision du Tribunal judiciaire du 5 janvier 2023

✓ Consultation

Vote des élus :

POUR : CFE CGC

CONTRE : CFDT – UTT UGTG – CGTG – CGTM

ABSTENTION : FO - SUD

Analyse de la CFE-CGC

La CFE CGC a étudié attentivement cette expertise remise au CSE DOAG concernant les conséquences sur les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail du projet de « Fusion de la filiale Orange Caraïbe SA dans Orange SA ». Cette-ci sera un complément d'information dans notre négociation avec la Direction.

Le rôle des Organisations Syndicales est d'analyser et d'alerter la Direction sur les conditions de travail des salariés (temps de travail, rémunération, protection sociale, retraites...) et d'œuvrer à la défense de leurs intérêts. Dans le cadre de la négociation « fusion Orange Caraïbe ». **La CFE CGC Orange revendique la préservation des avantages sociaux économiques dont bénéficient les personnels d'OCA.**

Il est de notre responsabilité en tant qu'organisation syndicale d'arriver à un accord de transition (accord local) le plus favorable possible pour les salariés que nous représentons. **Depuis plus d'un an, les négociations sur cette fusion n'avancent pas.**

Ce piétinement s'explique par les raisons suivantes :

Depuis le début des réunions de négociations, certaines Organisations Syndicales souhaitent **suspendre, repousser ou arrêter les négociations** sur l'accord de transition en invoquant des prétextes divers et variés. Ces Organisations Syndicales estiment que la Direction fait preuve de mépris et d'un manque de transparence envers elles

Les conséquences !

La fusion aura lieu car elle est le résultat de la stratégie du Groupe Orange France. Elle peut encore être négociée localement dans le cadre d'un accord de transition (accord local). Néanmoins, si un tel accord n'est pas signé dans les temps impartis, la négociation prendra une nouvelle tournure.

Cette dernière se fera, alors, au niveau national sous la forme d'un accord de substitution (accord national) et seules les Organisations Syndicales représentatives au niveau d'Orange SA pourront prendre part aux négociations et seront face à la Direction Nationale et plus à la Direction locale.

Cela aura pour conséquences : La non prise en compte des spécificités locales, notamment, les avantages liés aux contrats Orange Caraïbe existants (sur les différences majeures au niveau de la rémunération individuelle et collective, les avantages en nature, la protection sociale, le temps de travail...).

D'être moins favorable pour les 350 salariés Orange Caraïbe concernés par cette fusion. Un accord local (de transition) serait plus en phase avec les besoins exprimés sur le territoire.

La CFE-CGC Orange souhaite : Rappeler que la mission d'une organisation syndicale est bien de représenter les salariés et de DEFENDRE leurs intérêts.

Continuer à avancer lors de ces négociations et être force de propositions afin de garder la main en local et que les revendications et argumentations soient réellement entendues. Cela est dans l'intérêt des salariés.

Vos représentants

Vos Élus CSE titulaires :

- Gaëtan **ABSALON** (Fort de France)



- Hubert **LEMARQUAND** (Baie Mahaut)



- Eric **DRANE** (Baie Mahaut)



Vos Élus CSE suppléants :

- Marie **LORET** (Rémire Montjoly)



- Theymyre **CHARABIE** (Baie Mahaut)



- Votre Représentant Syndical :** Xavier **THIERY** (Saint - Martin)



Vos représentants CSSCT

Client AG : Gaëtan **ABSALON** **Réseaux et SI :** Eric **DRANE**